



Fédération SUD Éducation
31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris
Tél. : 01 58 39 30 12 / fede@sudeducation.org
www.sudeducation.org



Paris, le mercredi 12 août 2020

M. le Ministre de l'Éducation
nationale et de la jeunesse et des sports
110 rue de Grenelle, 75007 Paris

Objet : situation des lauréat-e-s aux concours de l'enseignement du second degré

Les concours de recrutement de la session 2020 ont été fortement perturbés par la crise sanitaire, et les informations contradictoires délivrées aux candidat-e-s tout au long de la période.

À l'issue des concours, vous avez procédé à plusieurs vagues d'affectations des stagiaires du second degré dans les académies jusqu'aux derniers jours du mois de juillet.

Les informations mises à dispositions des candidat-e-s se sont en outre révélées parcellaires et difficiles à extraire des sites officiels.

Nos remontées font état d'un nombre important de futur-e-s collègues affectées dans des académies extrêmement lointaines de leur domicile et de leurs vœux, contre toute probabilité. Très majoritairement, les

stagiaires n'ont reçu aucune explication à leurs recours gracieux ou leurs demandes d'explication.

À cela s'ajoute la situation des candidat-e-s placé-e-s sur liste complémentaire. Vous avez renoncé à recruter en puisant dans les listes complémentaires en cas de vacance d'emploi après le mois de septembre. Votre décision conduira nécessairement au recrutement de contractuel-le-s moins bien rémunéré-e-s et sans formation, souvent celles et ceux-là même qui s'étaient présenté-e-s au concours de recrutement cette année. Le recours à la liste complémentaire se fera qui plus est sur la base de l'acceptation du ou de la candidat-e d'un poste dans une académie au fur et à mesure des vacances au mois de septembre. Un tel procédé précarise les équipes pédagogiques et fragilise les personnels : il est inacceptable..

SUD éducation vous demande donc de revenir sur ces décisions néfastes aux candidat-e-s et au service public d'éducation. Il vous appartient également de faire en sorte que les demandes des stagiaires affecté-e-s en extension voient leur situation réexaminée, et reçoivent une réponse rapide de vos services.

Veillez recevoir, M. le ministre de l'Éducation nationale, l'expression de notre attachement au service public d'éducation, et à la défense de tous ses personnels.

Brendan Chabannes
co-secrétaire de SUD éducation

